



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 29 septembre 2020 à 19h00 /
2020ko irailaren 29ko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
23 septembre 2020 / 2020ko irailaren 23a	27	23

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Nicolas DANIEL, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Laetitia LAC, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Nathalie DEJEAN (ek) à Marie Pierre CLAVENAD (i)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Antoine COGNAUD (ri)
Fabien LARROQUET (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Sébastien GALARD

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

Approbations des procès-verbaux du conseil municipal des 3, 15 et 30 juillet 2020 / 2020ko uztailaren 3, 15 eta 30eko Herriko Kontseiluaren akten onarpenak
Adoptés à l'unanimité

2020-44 Subventions 2020 aux associations / Elkartendako 2020ko diru laguntzak

Suite à la Commission des Finances du 21 septembre 2020, il est proposé d'octroyer les subventions communales de l'exercice 2020 aux associations suivantes qui ont formulé une demande et fourni les justificatifs demandés :

ASSOCIATIONS	Subvention proposée
ADIN GOXOA	1 500
AEK ASCAIN	350
AINZINA RAVEL SPORT	100
ASCAIN ANIMATION	2 500
AMIS DU JUMELAGE Ascain/Bollendorf	800
Ikastola (subvention exceptionnelle)	4 000
BERTSULARIEN LAGUNAK	1 000
ELGARREKIN	13 000
RADIO GURE IRRATIA	500
EUSKALZAIINDIA	300
HERRIA journal	250

IKAS BI	500
SEASKA (actions culturelles)	2 018
TENNIS CLUB D'ASCAIN	2 000
UDA LEKU CLSH	540
UR YOKO	250
HEMEN	300
ZILARGIA	2 000
	31 908
LIVRES OGEK ST MARIE	936
LIVRES IKASTOLA	846
TOTAL	33 690

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE de l'octroi des subventions tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2019 sur le compte 6574.

Adopté par 20 voix pour et 3 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)

2020-45 Majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires/Bigarren egoitzendako bizitegi zergaren emendatzea

Par délibération du 24 février 2015, la Commune d'Ascaïn avait décidé d'instituer la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires au taux de 20 % comme le lui permettait la Loi n°2013-1278 du 19 décembre 2013, modifiée par la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014.

Ensuite, par délibération du 22 février 2017, le taux de 'cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale' avait été porté à 30 %, en vertu de l'article 97 de la loi de finances pour 2017 qui a introduit la possibilité de moduler ce pourcentage entre 5 % et 60 %.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de majorer à hauteur de 60 % la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires pour s'assurer de l'application de cette délibération dès l'exercice budgétaire 2021

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2020-46 Moratoire sur le déploiement de la 5G/5G hedatzeari buruzko luzamena

Succédant aux technologies 2G, 3G et 4G, la "5G" est donc la cinquième génération de réseaux mobiles.

L'ARCEP, qui est l'Autorité de régulation des communications électroniques notamment, affirme que même si les réseaux actuels ont supporté l'augmentation de trafic lors de la crise sanitaire, les fréquences actuellement disponibles ne permettront pas de répondre à l'augmentation continue du trafic.

Or, grâce à ses performances (très haut débit, réactivité améliorée, capacité à supporter beaucoup d'utilisateurs en même temps), la 5G qui se veut une technologie évolutive, avec l'attribution de nouvelles fréquences, viserait à optimiser et à répondre à la croissance des usages existants mais aussi à favoriser le développement de nouveaux services : réalité virtuelle, transports intelligents (véhicule autonome et connecté, gares et ports connectés ...), villes intelligentes (contrôle du trafic routier, optimisation énergétique ...), industrie du futur (pilotage à distance des outils industriels, connectivité des machines ...), télémédecine ou encore éducation en ligne.

Pour cela la 5G devrait explorer en France deux nouvelles bandes de fréquence : la bande 3,5 GHz (3,4 - 3,8 GHz) et la bande 26 GHz (24,25 - 27,5 GHz).

Décalées en raison de la crise sanitaire, les enchères pour l'attribution de la bande 3,5 GHz aux opérateurs mobiles devraient débuter cette fin septembre 2020 pour permettre une attribution dès octobre ou novembre de cette année.

Bien que l'usage de cette bande par des réseaux mobiles 5G ne devrait donc pas encore être possible, depuis fin 2018 certains opérateurs mobiles ont été autorisés à commencer dans plusieurs villes des expérimentations visant à tester le fonctionnement des nouvelles infrastructures, y compris sur la bande 26 GHz.

Considérant que dans sa proposition PT12.1 intitulée "*Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux*", la Convention Citoyenne pour le Climat préconise "Dans une logique d'écoconception des services, d'évaluer les avantages et les inconvénients de la 5G par rapport à la fibre avant et non après avoir accordé les licences pour son développement mais aussi d'initier/conseiller à l'utilisation de la solution la moins impactante pour l'environnement" et souhaite que soit instauré "un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat",

Considérant, si l'on en croit une interview d'Elisabeth Borne publiée dans le JDD du 21 juin, que même Olivier Véran, Ministre de la Santé, et Élisabeth Borne, Ministre de la Transition écologique, auraient écrit au Premier ministre pour lui demander "*d'attendre l'évaluation de l'Anses avant le déploiement de la 5G*",

Considérant que les travaux d'expertise de l'Anses porteront sur " les éventuels effets biologiques ou sanitaires spécifiquement attribués aux nouvelles bandes de fréquences 5G" mais que l'Agence précise que les experts scientifiques ne se pencheront sur les grands axes de travail identifiés que "d'ici la fin 2021".

Considérant l'impact énergétique et climatique avec, une fois la 5G déployée, une augmentation de la consommation électrique estimée à 2% pour notre pays,

Considérant qu'il conviendrait en parallèle de promouvoir la sobriété numérique,

Considérant qu'à Ascain, comme ailleurs, les projets d'installation d'antennes qui émettent des ondes électromagnétiques sur de nouvelles bandes de fréquences et la multiplication potentielle des bornes relais inquiètent la population, d'autant plus que toutes les études d'impact biologiques et sanitaires ne sont toujours pas achevées,

Considérant que le principe de précaution doit en tout état de cause prévaloir en matière de santé publique mais aussi de conséquences sur l'environnement et le climat,

Le Conseil Municipal d'Ascain, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

SE PRONONCE en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G et donc sur la délivrance aux opérateurs des autorisations pour son exploitation tant que les études scientifiques sur les impacts sanitaires et environnementaux n'ont pas abouti.

2020-47 Politique générale de la Commune d'Ascain/Azkaingo Herriaren politika orokorra

L'article L2121-19 du CGCT prévoit qu'à la demande d'au moins un dixième des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la Commune ait lieu. Les 3 membres de la liste Azkaine Bai ayant formulé cette demande, Mr Maire présente lors de la séance du conseil municipal la politique générale de la Commune d'Ascain.

Il ne peut y avoir plus d'un débat par an.

Vu le rapport de politique générale présenté par le Maire annexé au présent rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir largement débattu, **à l'unanimité,**

PREND ACTE de la tenue du débat sur la politique générale de la Commune.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea

Délégation n° 4 (passation de marchés) :

Marché de fourniture des repas des cantines des écoles et de l'ALSH : attribué à SUHARI pour un an au prix de 3,20 € TTC/repas.

Achat d'un tracteur autoportée ETESIA BVHP pour le service des espaces verts chez Xoko Ferdea Saint Jean de luz au prix HT de 15 451,70 € - reprise de l'ancienne machine 1 500 € HT soit un total de 13951,70 € HT, soit 16 742,03 TTC.

Délégation n° 15 (avis du Maire pour non préemption) :

Date	Surface/Bien	Prix	Lieu	Remarques
23/07/2020	Maison 200m ² sur terrain de 5617m ²	925 000 € + 42 000 €	Oianetxeberria	1AUp + A
29/07/2020	Maison 112m ² sur terrain de 1004m ²	380 000 €	Errotenia	UC
29/07/2020	Appt 67m ² sur terrain 184m ²	170 000 €	Rue Ernest Fourneau	UB
05/08/2020	Terrain 121m ²	A titre gratuit	Teilleria	UC Cession à la Commune
05/08/2020	Terrain 53m ²	Euro Symbolique	Teilleria	UC Cession régularisation
05/08/2020	Terrain 35m ²	Euro Symbolique	Teilleria	UC Cession régularisation
05/08/2020	Terrain 82m ²	Euro Symbolique	Teilleria	UC Cession régularisation
06/08/2020	Maison 83m ² sur terrain 25126m ²	395000€+15000€	Chemin Larre Beheiti	Uca
11/08/2020	Local professionnel 118m ²	178 800 €	Lanzelai	Uyi
11/08/2020	Terrain 2000m ²	341 504 € + 9 496 €	Route de St jean de Luz	UD
14/08/2020	Maison 156m ² sur terrain 1366m ²	865 000 €	Rue Ernest Fourneau	UB
14/08/2020	Maison 368m ² + Dépendance 58m ²	857 500 € +42 500 €	Rue Ernest Fourneau	UB
14/08/2020	Terrain 659m ²	175 000 €	Xara Baita	UC
25/08/2020	Terrain 1000m ²	187 000 €	Chemin d'Alzirun	UD
25/08/2020	Terrain 1004m ²	187 000 €	Chemin d'Alzirun	UD
10/09/2020	Terrain 1005m ²	187 000 €	Chemin d'Alzirun	UD
10/09/2020	Terrain 4935m ²	295 000 €	Rte de St Ignace	UD
10/09/2020	Maison 188m ² sur terrain 1438m ²	680 000 €	Muntxo	UC
16/09/2020	Appts + terrain 2727m ²	1 890 000 €	Oletako Bidea	UC
16/09/2020	Maison 180m ² sur terrain 1051m ²	550 000 €	Akaldegia	UC

Délégation n° 16 (ester en justice ou défendre la commune devant les juridictions administratives ou judiciaires)

Appel de Mr et Mme Philippe FRASSE devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux contre la décision rendue par le Tribunal Administratif de Pau le 16 juin 2020 (rejetant le recours intenté par les FRASSE contre l'arrêté de refus de permis de construire qui leur avait été délivré par la Commune le 09 mai 2018 - Aléa fort et moyen du PPRI- et les condamnant à verser 1 200 € à la Commune). Affaire confiée à Maître Cambot pour la défense de la Commune.